

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination de membres des conseils départementaux du Calvados et de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie**

NOR : SSAS1730857A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination de membres des conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie;

Vu l'arrêté du 22 avril 2013 portant nomination de membres du Calvados, de la Manche et de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil départemental du Calvados auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Basse-Normandie, sur désignation de la CPME :

M. MAINFRAY (Gérard), en qualité de conseiller titulaire, représentant des employeurs, en remplacement de Mme VATIER (Catherine).

M. HAMERY (Christophe), en qualité de conseiller suppléant, représentant des travailleurs indépendants, en remplacement de M. CHAVANY (Luc).

Est nommée membre du conseil départemental de l'Orne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Basse-Normandie, sur désignation de la CPME : Mme JOUIS (Claudye), en qualité de conseillère suppléante, représentant des employeurs, en remplacement de M. POISSON (Gilles).

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour la directrice de la sécurité sociale :  
*La sous-directrice du pilotage  
du service public de la sécurité sociale,*  
E. LEMATTE